

Perte, création et maintien d'emplois dans une économie mondialisée : une analyse sectorielle, au niveau de la firme et sous une perspective géo-territoriale

Recherche réalisée pour :

Politique scientifique fédérale, programme « Problèmes actuels en matière de cohésion sociale »

F. Abraham, P. Cabus, L. Sleuwaegen, D. Vanneste

avec la collaboration de

Brock E., De Backer K., De Rijck T., Haubourdin V., Leemans E.,
Pennings E., Stevens R.

D. Vanneste : coordination et rédaction finale.

1. Problématique générale et approche de l'étude

La dernière décennie a été marquée par une tendance grandissante à la mondialisation de l'économie ayant eu d'importants impacts sur le fonctionnement des entreprises, la structure économique des régions et des pays. Ce mouvement a donné lieu à une abondante littérature dont on retiendra que la globalisation est un phénomène à plusieurs facettes qui peut être approché par diverses disciplines et sous des angles différents.

C'est pourquoi cette recherche se veut pluridisciplinaire en incluant des contributions issues du champ de l'analyse économique ainsi que de la géographie socio-économique. Toutes les disciplines en présence partagent la même insistance sur la question de l'emploi ou, du moins, sur divers impacts de la globalisation de l'économie belge. L'objectif commun est de générer des résultats complémentaires mettant en lumière des conclusions de politique économique relatives à la *place de l'économie (mondialisée) dans la société (belge)* et plus particulièrement sur l'effet de cette nouvelle économie sur la perte, la création ou le maintien d'emplois.

Quoique ciblée sur l'emploi, la recherche ne pourra couvrir la problématique dans son ensemble, tant pour la partie économique que pour la partie sociogéographique. C'est pourquoi chaque partenaire de la recherche a sélectionné un certain nombre d'éléments pour une étude en profondeur. Sans prétendre à l'exhaustivité, les thèmes abordés permettent des conclusions qui se veulent complémentaires.

L'analyse économique s'est concentrée sur la *restructuration et sur l'emploi au niveau du secteur et de la firme*.

- les premières sections de l'étude se concentrent sur le commerce international.

Dans cette partie, l'importance de la concurrence des importations et des exportations et son impact sur l'emploi est mise en évidence. Le commerce international peut être considéré comme une des sources majeures de l'aggravation du chômage des travailleurs peu qualifiés. Si les opinions sont parfois partagées, un consensus peut être dégagé de la littérature existante sur le faible impact du commerce international sur le marché du travail. Le progrès technologique,

résumé du rapport final

contrairement au commerce international, est vu comme la cause la plus importante des changements qui affectent les salaires et le niveau de l'emploi. Il n'en reste pas moins vrai que le commerce international et le changement technique ne peuvent être déliés l'un de l'autre comme source d'explication des changements qui affectent le marché du travail. C'est pourquoi un effort important de la recherche a été d'approfondir et de quantifier les effets directs et indirects du commerce international.

- la partie suivante est consacrée à *l'analyse microéconomique des processus de restructuration industriels causés par la globalisation.*

L'analyse microéconomique explore les conséquences des processus de globalisation en cours pour l'emploi domestique en étudiant trois modes de restructuration utilisés dans le cadre des procédures de licenciements collectifs : la délocalisation de tout ou d'une partie de la production, la cessation complète des activités et la réduction des capacités de production. Enfin, une analyse de la productivité au niveau de la firme est conduite afin d'examiner la manière dont la position concurrentielle de la Belgique (et donc la demande globale de travail) est liée à la dynamique des entreprises. Les résultats de la délocalisation des activités de la Belgique vers des pays tiers tiennent en quatre éléments :

- (1) la délocalisation doit se comprendre dans le cadre général de la réorganisation de l'entreprise, considérant les alternatives que constituent la réduction des capacités productives et la cessation d'activités pure et simple ;
- (2) la délocalisation vers l'étranger est examinée plus en détail en analysant le choix des pays destinataires et l'importance du soutien public qu'on y accorde ;
- (3) l'intérêt est porté sur l'interaction entre l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché belge (tant belges qu'étrangères) et la cessation d'activités dans l'industrie manufacturière ;
- (4) l'interaction mentionnée ci-dessus est considérée dans une dynamique de concurrence, particulièrement en termes de différence de productivité entre firmes belges et étrangères ;

La recherche géographique s'est centrée sur la *différentiation spatiale de l'emploi offert au sein des entreprises étrangères en Belgique et sur les dynamiques spatiales.*

3 aspects sont abordés :

- *l'importance des entreprises d'origine étrangère pour l'emploi belge et la différenciation spatiale des activités en termes régional et subrégional*

En raison de son impact structurant sur l'activité en Belgique et son importance pour la politique économique régionale cette partie se concentre sur la localisation différentielle des entreprises étrangères (et l'emploi direct qu'elles génèrent) selon leur origine et leur secteur d'activités. En utilisant un niveau d'étude spatiale relativement fin, l'emploi direct des entreprises en question peut être mis en concordance avec certains types d'environnements d'investissement. Le degré d'urbanisation reçoit une attention toute particulière.

- *impact des réseaux sur le marché du travail belge*

La globalisation se traduit par la constitution de réseaux, l'on parle de l'économie de réseau pour signifier la nouvelle organisation des grandes entreprises agissant à l'échelle mondiale. Cela signifie qu'à côté de l'emploi direct induit par la présence de ces grandes entreprises, il y a lieu de tenir compte également de l'emploi indirect généré par l'appel à l'activité de sous traitants locaux. Cette partie de la recherche se centre précisément sur la manière dont ces entreprises se ramifient en réseaux locaux, régionaux, nationaux et/ou internationaux pour diverses activités (offre de produits, offre de services, transport, R&D). L'estimation des tendances en termes d'emplois indirects est l'un des objectifs de cette partie.

résumé du rapport final

- *Impact des acteurs et des facteurs régionaux*

Même un pays aussi petit que la Belgique montre une variété de facteurs régionaux et locaux qui influence l'attractivité exercée sur les grandes entreprises étrangères. La littérature illustre une grande attention portée à ces facteurs (institutional thickness) et aux acteurs régionaux de développement.

En Belgique, les acteurs régionaux ne sont pas seulement nombreux mais également fortement diversifiés sur le plan spatial. Il n'en reste pas moins que la question se pose de la mise en pratique par ces acteurs des principes mis en avant dans la littérature. C'est pourquoi cette partie de la recherche se focalise sur i) la connaissance, l'attitude et les actions entreprises par les agences de développement local dans le cadre de la globalisation de l'économie et à l'endroit des entreprises étrangères en particulier et ii) la manière dont ces actions correspondent à des facteurs spécifiques à la région (dans le cadre de l'approche « think globally, act locally »).

Les pages qui suivent reprennent un certain nombre de conclusions de politique économique qui émergent de l'étude (voir le chapitre 10 de la publication).

2. conclusions et recommandations

2.1. Globalisation et politique du marché du travail

Un message revient avec force des diverses approches adoptées dans l'étude : le cœur du processus de globalisation n'est pas le marché du travail et son fonctionnement, mais bien la stratégie industrielle des entreprises belges et étrangères, leur position concurrentielle, ainsi que celle des régions et des nations, la recherche de la productivité. Les implications de ces processus en termes d'emploi et de marché du travail en sont des effets dérivés.

Ces effets dérivés n'en sont pas moins fondamentaux. Ils peuvent être positifs et négatifs. La conclusion qu'il faut en tirer est que les entreprises belges créent de l'emploi via leurs activités d'exportation. Dans notre pays, les entreprises étrangères comptent pour une grande part dans l'emploi total (voir 2.3.). De plus, les réseaux régionaux se développent autour des activités de core business de ces entreprises (voir 2.4.). Cependant, il ne faut pas négliger l'autre facette de la globalisation, à savoir la perte d'emplois en Belgique sous l'effet de la concurrence des importations et la possibilité pour les entreprises belges et étrangères implantées sur notre territoire de délocaliser leurs activités (voir 2.2) – ceci entraînant d'ailleurs une décomposition rapide des réseaux locaux organisés autour de ces grandes entreprises.

La recherche a permis de mettre au clair un élément important, à savoir le fait que la globalisation exerce un effet positif sur la productivité et la compétitivité des entreprises. Les résultats des analyses montrent en effet qu'une stratégie d'exportation a pour impact d'accroître la compétitivité des entreprises qui l'adoptent. Les entreprises multinationales belges ne sont pas accablées du même handicap de productivité que les entreprises belges qui s'orientent principalement sur le marché domestique. La délocalisation d'entreprises domestiques est un facteur douloureux certes, mais il doit être conçu comme une stratégie qui consolide à long terme les entreprises belges.

La relation entre globalisation, productivité et compétitivité implique que le débat sur les effets de la globalisation sur l'emploi sont plus larges que les emplois directement perdus ou créés par la concurrence des importations, les exportations et la mobilité des entreprises multinationales. Les gains de productivité libèrent des ressources qui permettent à la société de financer d'autres besoins. Les entreprises industrielles et de services qui anticipent activement les effets de la globalisation, constituent dès lors une base économique saine pour les marchés locaux et les

résumé du rapport final

services non marchands (éducation, gouvernement, santé...). Cette recherche suggère que la création directe d'emplois dans l'économie marchande belge ouverte au processus de globalisation se réduit graduellement en raison de la concurrence des importations, de la délocalisation et des gains de productivité qui économisent le facteur travail.

Une base économique saine qui crée des emplois dans le secteur abrité est donc fondamentale.

Que peut en tirer une politique qui entend maximiser les conséquences positives de la globalisation pour le marché du travail tout en minimisant ses effets négatifs ?

1. *La politique du marché du travail la plus efficace n'est probablement pas une politique du marché du travail.* Cela peut paraître paradoxal, mais ça ne l'est pas. La politique économique a pour fonction de créer un cadre et de mettre en place les incitants nécessaires pour permettre aux entreprises belges et étrangères qui ont des ambitions internationales de (continuer à) développer leurs activités en Belgique. Les contours de cette politique économique sont décrits dans les recommandations (voir plus loin).

2. *la politique du marché du travail ne doit pas renforcer les effets négatifs de la globalisation.* Dans ce contexte, la relation entre coût du travail et productivité mérite une attention particulière. La recherche soutient, analyse à l'appui, l'hypothèse qu'une hausse du coût du travail contribue à la délocalisation vers des pays éloignés. Un équilibre entre coût du travail et productivité signifie que la hausse des salaires n'affecte pas la position concurrentielle des entreprises et qu'en même temps les cotisations patronales n'alourdissent pas inutilement le coût du travail à charge de l'entreprise. Puisque la recherche démontre que les travailleurs les moins qualifiés sont les premières victimes de la globalisation, toute réduction de la charge patronale devrait être ciblée sur ce groupe de travailleurs. De plus, parce que les travailleurs qualifiés sont vitaux dans la constitution de la valeur ajoutée des entreprises, il est également important de prêter une attention à ces travailleurs de la connaissance dans le débat sur les réductions de charge.

3. *la politique du marché du travail peut stimuler la réaffectation des travailleurs victimes de la globalisation.* La globalisation impose une flexibilité et un effort d'adaptation accru de la part des entreprises. Le résultat en est que les travailleurs sont confrontés à une plus grande incertitude quant à leur avenir, doivent se montrer plus mobiles tant sur le plan de leurs fonctions qu'en termes géographiques. La recherche permet de montrer que cette rotation des travailleurs est surtout intense entre entreprises d'un même secteur d'activité. Il s'agit donc là d'un élément qui facilite la réallocation des travailleurs licenciés.

4. *La qualité de la formation est essentielle.* La recherche montre que la part des travailleurs qualifiés dans le processus de production ne cesse de s'accroître. Les avancées technologiques sont la cause majeure de cet état de fait, mais la globalisation joue un rôle non négligeable également. Il faut en tirer la conclusion que le niveau de formation est un élément décisif dans une politique de marché du travail.

5. *Il faut utiliser les effets positifs sur l'emploi de la globalisation.* Il y a de la place pour des initiatives pour l'emploi dans la mesure où la globalisation renforce la base économique. Ces initiatives devraient être orientées vers les victimes de la globalisation, en particulier les travailleurs peu qualifiés.

6. *Il convient de ne pas oublier la dimension européenne.* L'on pourrait se poser la question de la mesure dans laquelle un petit état comme la Belgique est capable de mener une politique économique qui s'écarte des choix politiques de ses principaux partenaires européens. Peut-elle fixer des restrictions à l'entrepreneuriat et à la mobilité des entreprises qui ne seraient pas relayées au niveau européen ? La recherche démontre que les entreprises qui délocalisent leurs activités provoquent des pertes d'emplois moins massives que celles qui optent pour d'autres stratégies industrielles. Ceci suggère que des restrictions trop importantes à la mobilité des entreprises peuvent avoir des conséquences néfastes pour l'emploi. En bref, le niveau adéquat pour mener

une politique d'emploi et de marché du travail est l'Europe, surtout quand les mesures prises touchent à la position concurrentielle des entreprises.

2.2. Délocalisation et dynamique au niveau sectoriel et de la firme

La globalisation a pour effet de rendre les conditions locales de localisation des activités plus changeantes que par le passé. En conséquence, certaines activités deviennent moins intéressantes à mener en Belgique tandis que d'autres peuvent y trouver un terrain fertile à se développer. Ces effets d'entrées et de sorties sont devenus des moyens intimement liés à l'économie globalisée des réseaux. Dans une perspective de politique économique, ces réallocations sont devenues un processus continu d'adaptation, rendant nécessaire le développement d'outils publics permettant de les assister dans une perspective économique et sociale et dans le contexte d'un modèle de *partnership* régional. Les travailleurs licenciés à la suite d'une réallocation doivent être assistés afin de pouvoir trouver un emploi dans d'autres activités. Dans une perspective économique, les réductions de taille menant à des licenciements, de même les réallocations d'activités devraient être mieux anticipées. De manière proactive, les autorités régionales devraient fournir les conditions permettant aux entreprises qui délocalisent de trouver dans les régions belges un espace pour développer leurs activités au cœur de leur réseau industriel. En vue d'attirer plus particulièrement les activités logistiques et de connaissance, les autorités devraient mettre l'accent sur les infrastructures multimodales de transport, une infrastructure technico-économique efficace incluant des liens avec des institutions créatrices de savoir, une infrastructure d'ICT efficace et un facteur travail moins lourdement taxé.

Dans une économie européenne plus ouverte et plus compétitive, il y a moins de place pour le soutien de l'état, certainement après l'élargissement aux pays d'Europe de l'Est. Et si un soutien public devrait être considéré, une distinction plus claire devrait s'opérer entre les investissements 'greenfield' et les investissements de réallocation. L'effet de distorsion engendré par le soutien public aux projets de réallocation est d'importance, d'autant plus quand ils concernent des régions voisines.

Les industries traditionnelles intensives en main d'œuvre sont sensibles à la réduction des capacités et aux réallocations. Dès lors, la Belgique devrait se concentrer sur la réduction du coût du travail pour ces entreprises et sur la recherche de moyens de stimulation des entreprises à haute intensité de main d'œuvre qualifiées. L'encouragement à la R&D et au capital humain doit être en tête des priorités.

La globalisation stimule les ajustements dynamiques qui forcent les entreprises les moins productives à abandonner leur marché. Le meilleur moyen d'anticiper ce processus est de rendre les entreprises plus compétitives par l'innovation et les transferts de technologie via la collaboration avec les entreprises étrangères et les centres nationaux et internationaux de connaissance. La création des plateformes nécessaires entre firmes et centres de connaissance est un des ingrédients essentiels d'une approche politique nouvelle. De tels incitants ne devraient pas être limités aux entreprises domestiques mais devraient permettre des coopérations avec des entreprises transnationales.

Le résultat de la recherche indique que les entreprises belges qui ont internationalisé leurs activités sont en moyenne plus productives et connaissent une croissance plus rapide. Sans rentrer dans le débat de la cause et de l'effet, les faits démontrent que les firmes qui ont étendu leur marché ont également renforcés leur position concurrentielle. Les agents publics peuvent aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés en faisant leur promotion et en établissant des liens avec les représentations diplomatiques étrangères. De manière similaire, les entreprises de petite

résumé du rapport final

ou de moyenne taille devraient recevoir les stimulants leur permettant de s'insérer dans les réseaux des grandes entreprises.

La globalisation intensifie la concurrence et cause des turbulences au sein des industries. En conséquence, le risque entrepreneurial s'est accru de manière substantielle. L'accès au capital à risques ainsi que le partage de ce risque sont d'une importance capitale. Les autorités publiques peuvent y contribuer en offrant diverses formules de garantie aux entreprises recourant au capital à risque pour investir dans des activités prometteuses. Elles pourraient également intervenir pour développer des fonds institutionnels de placement (dont des fonds de pension) englobant des placements plus risqués.

2.3. différenciation spatiale – comportement de localisation – facteurs de localisation

La recherche indique l'impact important des entreprises étrangères établies en Belgique en termes d'emplois. L'emploi direct et indirect généré est de l'ordre de 20% de l'emploi total belge. Pour le secteur industriel, cette part est encore plus élevée (38% d'emplois directs et approximativement 50% en prenant en compte l'emploi indirectement généré). C'est incontestablement un point fort de notre économie mais il nous rend également vulnérable de sorte qu'à côté des moyens traditionnellement utilisés en matière de politique économique, une approche 'environnementale' devrait être développée. D'aucun pourrait douter qu'une telle approche puisse se concrétiser dans un ancrage régional des activités économiques (d'origine étrangère) mais, dans un contexte de concurrence entre régions, tout choix n'est que théorique.

L'étude ne souligne pas seulement la variété de la différenciation des entreprises étrangères implantées sur notre territoire, mais elle met l'accent tout particulièrement sur les zones urbaines. Les villes importantes et leur périphérie montrent un taux d'implantation supérieur aux autres zones. Le facteur « Bruxelles » pèse de tout son poids en termes de réputation, même pour les zones adjacentes de Halle-Vilvoorde et de Nivelles. La présence d'entreprises étrangères n'est pas uniquement importante sur le plan de l'emploi, mais également sur le plan de la dynamique économique régionale et pour le processus d'apprentissage que leur présence induit pour les autres entreprises.

Une transposition réaliste de la différenciation territoriale des entreprises établies sur notre territoire en termes de politique économique n'est pas chose aisée. D'un côté, il semble évident de plaider pour les incitants aux investissements étrangers dans des régions où les firmes étrangères sont peu représentées. Il s'agit là de l'approche traditionnelle du développement régional focalisé sur le 'lagging behind', une politique qui n'a pas toujours été couronnée de succès par le passé. D'un autre côté, la tendance est à renforcer les points forts (en l'occurrence la présence de firmes étrangères) des régions et de les consolider, car la présence d'entreprises étrangères aujourd'hui n'offre aucune garantie pour demain. Ces deux options ne sont théoriquement pas exclusive, mais dans la pratique, les ressources financières ne permettent bien souvent pas de les mener toutes les deux. De plus, une politique de développement endogène basé sur les start-ups pourrait s'en trouver amoindrie en raison d'une concurrence internationale plus forte.

La recherche permet de voir, entre autres choses, les motifs de localisation des entreprises. En raison de la globalisation des activités, de nombreux acteurs politiques locaux et de scientifiques estiment que le » comportement des firmes en matière de localisation de leurs activités échappent aux facteurs locaux. Certaines raisons permettent cependant de (i) douter de cette conviction et (ii) de supposer que les régions n'ont pas d'autres choix que de se lancer dans la compétition avec leurs homologues étrangères pour attirer les firmes étrangères en usant des atouts locaux que leur région leur offre. Une telle approche nécessite cependant un élargissement de la conception des

résumé du rapport final

facteurs de localisation afin de l'incorporer dans une vision dynamique et stratégique et une politique de suivi.

La même histoire se répète dans la littérature internationale concernant le 'nouveau régionalisme' qui plaide pour une attention accrue pour les facteurs environnementaux plus 'doux'. La recherche montre cependant que le poids de ces facteurs sur les choix de localisation des entreprises étrangères n'est pas décisif. Seuls quelques facteurs peuvent faire la différence, dont la proximité d'une grande ville et une image valorisante. Pour beaucoup d'entreprises étrangères, ces éléments sont connectés de sorte que beaucoup d'entre elles optent de s'installer dans une grande ville (principalement à Bruxelles) en raison de l'image valorisante (lisez internationale) qui lui est associée.

Cependant, il n'en reste pas moins vrai que les entreprises étrangères fondent leur choix de localisation sur des éléments plus 'durs' tels que l'infrastructure et la localisation géographique. Les traditionnels mécanismes de subsides ne semblent pas influencer grandement les entreprises, si ce n'est certaines du secteur secondaire). Il est bon d'également mentionner que les réponses au questionnaire adressées aux entreprises ne montrent pas qu'une importance particulière soit attribuée de la présence de travailleurs qualifiés. Les interviews menés ont permis de comprendre ce résultat pour le moins étonnant : les entreprises qui considèrent de s'installer en Belgique considèrent que le niveau très élevé d'éducation est automatiquement lié à l'image de ce pays et n'intègre pas cet élément séparément.

La question qui se pose concernant les facteurs ('doux') de localisation est la suivante : est-ce un élément auquel on ne peut échapper car les entreprises les considèrent comme peu importants ou n'ont-elles pas suffisamment d'information à leur égard ? La faible importance accordée par les répondants à l'enquête au facteur « hospitalité / information fournie par le gouvernement » est saisissante. Des interviews il ressort que les entreprises étrangères, plutôt que de les considérer comme peu importants, ne sont tout simplement pas familières avec les facteurs locaux et régionaux de localisation.

Au sein des acteurs politiques, une incertitude peut être détectée ; si personne ne conteste l'importance des facteurs 'durs' tels que l'infrastructure ... il y a un manque de connaissance concernant l'importance des facteurs 'doux'. Personne n'a contesté le fait qu'une politique ne peut plus se justifier par des interventions partielles, mais pour autant une implémentation crédible d'une vision stratégique concernant le développement d'une localisation compétitive pour le développement d'entreprises étrangères était bien souvent absente.

2.4. Networking et épaisseur institutionnelle

La recherche a permis de montrer que les entreprises cherchent de manière intense à constituer des réseaux via la sous-traitance sur les produits, les services et le transport – moins concernant la R&D. Cette conclusion n'est pas surprenante dans la mesure où le networking est inhérent à la globalisation de l'économie. Cependant, cela prouve clairement qu'il est nécessaire de regarder au delà de la création directe d'emploi dans le cadre de la globalisation. De plus, les résultats de l'étude permettent de dresser les caractéristiques spécifiques des réseaux et du networking des entreprises belges et étrangères au sein de l'économie belge, tant en termes de leur constance dans le temps, de leur nature et de leur étendue territoriale. Des interviews avec les entreprises il est clairement apparu que le networking, contenu dans les facteurs tels que 'importance des sous contractants/activités de support', 'présence d'un cluster', know-how construit dans la longue durée', atmosphère de confiance entre entreprises' était i) rarement pris en compte au moment du choix de la localisation actuelle et ii) n'était pas systématiquement stimulé par les autorités locales et régionales.

résumé du rapport final

Sans vouloir exagérer les effets de ces facteurs pour les entreprises internationales, il semble cependant que le gouvernement pourrait faire un meilleur usage du networking comme forme de diversification et de stratégie d'ancrage. La forte proportion de PME dans l'économie belge peut bénéficier d'une telle politique.

La recherche indique également que le networking est important pour les autorités locales et sous régionales dans la mesure où une bonne partie des entreprises intégrées dans les réseaux sont géographiquement proches les unes des autres. C'est un élément important dans la mesure où, trop souvent, l'économie des réseaux est présentée comme dépassant les frontières nationales. C'est également une bonne raison pour le gouvernement de promouvoir les avantages économiques du networking, dont l'apprentissage de compétences nouvelles (par voie de spécialisation) à un niveau plus local.

Ceci dit, les réseaux des entreprises dépassent aussi et fréquemment les frontières régionales et nationales, de sorte que le niveau européen devient également une sphère d'action de référence dont il faut tenir compte.

Le problème reste cependant que, hormis le travail de terrain effectué dans le cadre de cette étude, peu de choses sont connues sur les réseaux d'entreprises. Les statistiques publiques ne permettent pas de les retracer.

La promotion des facteurs de localisation et du networking ne constitue qu'un des aspects de la politique économique. De manière plus générale, le rôle des institutions est un élément important dans l'attractivité économique des régions et, dans la littérature spécialisée, la 'densité institutionnelle' est considérée comme un facteur de compétitivité. La partie de la recherche consacrée à ce dernier illustre une large rupture entre la théorie et la pratique dans notre pays. On constate en effet que les entreprises étrangères (et plus particulièrement les plus petites d'entre elles) et les autorités politiques et en charge du développement local ne se connaissent pas et travaillent en parallèle. Une recommandation de politique économique qu'il convient donc de tirer est que les acteurs institutionnels devraient prêter plus d'attention à la communication avec ces entreprises.

Il faut enfin noter que la théorie économique relative à la relation entre la densité institutionnelle et le succès économique des régions ainsi que les divers aspects du 'nouveau régionalisme' n'a pas encore pénétré les sphères institutionnelles de notre pays. Ceci indique qu'il existe un écart entre le monde académique et la pratique de développement régional, écart qu'il faudrait combler en développant les collaborations (réseaux !) entre agents de développement local et régional et chercheurs.